

Membres titulaires présents :

Mesdames *IDIER Chantal (Maire Angeduc), BOUCHER PILARD Maryse (Vice-Présidente – Conseillère municipale Baignes), SWISTEK Florence (Adjointe Barbezieux), DELPECH de MONTGOLFIER (Conseillère municipale Barbezieux), GARD Patricia (Conseillère municipale Barbezieux), AUTHIER-FORT Claire (Conseillère municipale Barbezieux), GOUFFRANT Marie-Hélène (Maire Chillac), FOUASSIER Véronique (Maire Condéon), GRENOT Marie-Pierre (Vice-Présidente - adjointe Côteaux du Blanzacais), LAGARDE Isabelle (Adjointe Oriolles), AUBRIT Marie-Claire (Maire Saint-Félix), ROCHAIS Anne-Marie (Maire Saint-Léger), MONNEREAU Françoise (Maire Saint-Médard), DUMONTET Jocelyne (Adjointe Touvérac).*

Messieurs *DELETOILE Gérard (Maire Baignes), BAUDET Pierre (Adjoint Baignes), DELATTE Benoît (Adjoint Barbezieux), CHAUVIN Thierry (Conseiller municipal Barbezieux), DELATTE Benoît (Adjoint Barbezieux), CHATELLIER Dominique (Vice-Président - Maire Barret), ARSICAUD Jean-Marie (Maire Berneuil), JOLLY Patrick (Maire Bors de Baignes), ELOIN Jean-Pierre (Maire Brie sous Barbezieux) - MAUDET Didier (Maire Brossac), SAUMON Gérard (Maire Champagne-Vigny), MARRAUD Jean-Luc (Vice-Président - Maire Chantillac), MASSE Bernard (Adjoint Etriac), MAUGET Bernard (Maire délégué Côteaux du Blanzacais), MASSE Bernard (Adjoint Etriac), RAVAIL Pierre (Maire Guimps), BONNAUD (Maire Lachaise), CHABOT Jacques (Président - Adjoint Ladiville), DESMORTIER Joël (Maire Lagarde sur le Né), DESSE Bernard (Maire Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire Montmérac), MOUCHEBOEUF Michel (Conseiller municipal Montmérac), de CASTELBAJAC Dominique (Vice-Président – Maire Passirac), MONTENON Thierry (Maire Pérignac), DEAU Loïc (Vice-Président – Adjoint Reignac), HUNEAU Patrick (Maire Saint-Aulais), GERVAIS Philippe (Maire Saint-Bonnet), GOHIN Christian (Maire Sainte-Souline), HUGUES Jacky (Maire Touvérac), MONNET Lionel (Adjoint Val de Vignes), DECELLE Guy (Maire Val des Vignes), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Adjoint Val des Vignes), VERGNION Philippe (Adjoint Val des Vignes).*

Membres suppléants présents :

Mesdames *SOULARD Annick (Adjointe Brossac), GARNEAU Janine (Adjointe Chillac), MARTINEAU Françoise (Adjoint Saint-Félix).*

Messieurs *GIRARD Guy (Adjoint Angeduc), BERNATET Rolland (Adjoint Boisbreteau), CHAPUZET Jean-Paul (Adjoint Brie sous Barbezieux), BOUTIN Christian (Adjoint Condéon), BLUTEAU Jacky (adjoint Lachaise), PETIT Bernard (Adjoint Oriolles), ROBIN Eric (Adjoint Saint-Bonnet), FAURE Jean-Marie (Adjoint Sainte-Souline).*

Étaient excusés :

Mesdames *LELIEVRE Dominique (Conseillère municipale Barbezieux), IMBERT Pascale (Adjointe Berneuil), GENDRINEAU Laurence (Adjointe Etriac), PARIS Marie-Nicole (Adjointe Le Tâtre), BELLOT Marie-Claude (Adjointe Reignac), POIRIER Sylvie (Adjointe Vignolles).*

Monsieur *MEURAILLON André (Vice-Président – Maire Barbezieux), BUZARD Laurent (Conseiller municipal Barbezieux), MAURICE Jacky (Maire Bécheresse), GUILLON Jean-Jacques (Adjoint Guimps), HILAIRET Joël (Adjoint Passirac), VERGNION Philippe (Adjoint Val des Vignes).*

Assistaient à la séance :

Mesdames *DUBUC Stéphanie (Responsable marchés-finances) et IDIER Stéphanie (assistante de direction) ;*
Monsieur *MONTEZIN François (Directeur Général des Services).*

Monsieur DELETOILE, Maire de Baignes Sainte-Radegonde souhaite la bienvenue aux conseillers. Il souligne l'ordre du jour conséquent du conseil et indique qu'un vin d'honneur sera offert par la CdC à l'issue de la séance.

Monsieur le Président reprend la parole. Il explique avoir été contacté par Monsieur FAURE, adjoint au Maire de Sainte-Souline, qui s'est inquiété de ne pas avoir reçu l'invitation du conseil dans les délais réglementaires. Monsieur le Président explique qu'après vérification, la convocation du conseil a bien été transmise dans les délais impartis mais qu'il y a dû y avoir un problème dans l'acheminement du courrier. Il s'excuse pour ce dysfonctionnement totalement indépendant de la volonté de la CdC.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Maryse BOUCHER-PILARD se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 février 2017.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 04 février au 03 mars 2017.

Marchés publics passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée.

Approbation des comptes de gestion 2016 du receveur et des comptes administratifs 2016 de la CdC4B.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Trésorier. Celui-ci, en fonction sur le territoire depuis le 1^{er} janvier 2017, indique avoir travaillé dans les départements de la Gironde, des Deux Sèvres, des Vosges et des Ardennes avant d'arriver en Charente. Son dernier poste en date était à Angoulême où il travaillait avec les collectivités locales. Il présente la délibération.

- **Budget général**

Section de fonctionnement :

Les principales recettes sont issues des impôts et des taxes pour 8 834 775.91 € dont 3 155 169 € de contributions directes.

On constate une baisse des produits issus de la taxe d'habitation par rapport au prévisionnel, comme c'est le cas dans tout le département de la Charente, suite à de nouvelles mesures gouvernementales tardivement connues.

Les dotations de l'Etat restent conformes aux prévisions et la ligne relative au FPIC présente une grande différence par rapport au budget primitif en raison d'une modification d'imputation.

Les dépenses de fonctionnement les plus importantes sont les charges de personnel pour 697 980 €, indépendamment des subventions d'équilibre versées aux autres budgets de la CdC pour un montant de 4 758 003.65 € et de la participation à Calitom, à hauteur de 2 323 511 € qui est financée par la taxe.

Monsieur le Trésorier note que le résultat des dépenses est bien inférieur aux prévisions budgétaires.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement les plus importantes sont celles qui concernent les versements des subventions aux particuliers dans le cadre du PIG pour 180 000 €.

Les recettes concernent principalement des amortissements et des opérations d'ordre.

L'année 2016 se clôture avec un résultat cumulé des deux sections de 1 400 344,85 € (1 284 656,61 € en fonctionnement et 115 688,24 € en investissement).

- **Budget logements**

Il s'agit d'un petit budget essentiellement consacré aux revenus des immeubles pour 23 580 €, aux écritures d'ordre et amortissements.

L'année 2016 se clôture avec un résultat cumulé des deux sections de 10 073,32 € (17 239,85 € en fonctionnement et -7 166,53 € en investissement).

- **Budget culture sport loisirs**

Section de fonctionnement :

Les recettes réelles (hors subvention d'équilibre) sont principalement les produits issus des animations pour 69 587 € et les subventions des partenaires.

En dépenses, l'impact financier le plus important concerne les frais de personnel pour 800 802 €.

Section d'investissement :

Concernant cette section, les dépenses principales correspondent aux dernières factures de travaux du château et aux études qui ont été menées sur la faisabilité du projet aquatique.

L'année 2016 se clôture avec un résultat cumulé des deux sections de 118 179,18 € (61 075,08 € en fonctionnement et 57 104,10 € en investissement).

- **Budget économie**

Section de fonctionnement :

Les recettes principales sont des revenus des immeubles pour 111 064 €, tandis qu'en dépenses il est essentiellement question des charges de personnel à hauteur de 49 936 €.

Section d'investissement :

Les dépenses réelles sont presque exclusivement dédiées à la démolition de la friche Art Pat Gel pour un montant de 161 000 €, compensées par des subventions d'investissement à hauteur de 96 000 €.

L'année 2016 se clôture avec un résultat cumulé des deux sections de -16 313,13 € (11 904,90 € en fonctionnement et -28 218,03 € en investissement).

- **Budget zone**

Section de fonctionnement :

Ce budget présente des montants importants mais ce sont des écritures d'ordre d'entrée et de variation de stocks. La seule recette réelle correspond à la vente de terrains pour un montant de 65 000 €.

Section d'investissement :

Les recettes consistent uniquement en opérations d'ordre, tandis que la seule recette réelle est le remboursement d'emprunt à hauteur de 93 748 €.

L'année 2016 se clôture avec un résultat cumulé des deux sections de 215 969,09 € (-40 280,40 € en fonctionnement et 256 249,49 € en investissement).

- **Budget voirie**

Section de fonctionnement :

Il y a très peu d'écritures en recettes, à part des remboursements de frais de la part des communes et le subventionnement du budget principal.

Section d'investissement :

Il s'agit des travaux de voirie réalisés pour 524 690 €. La section devrait être équilibrée mais est légèrement excédentaire en raison du FDAC perçu pour le compte de la voirie communautaire.

L'année 2016 se clôture avec un résultat cumulé des deux sections de 8 954,96 € (0 € en fonctionnement et 8 954,96 € en investissement).

- **Budget assainissement non collectif**

Section de fonctionnement :

L'essentiel des recettes correspond aux redevances d'un montant de 133 190 €. Les charges sont principalement des charges de personnel pour 127 946 €.

Section d'investissement :

Les recettes d'investissement ne sont que des amortissements, tandis que les dépenses sont limitées à 577 € pour l'achat de matériels.

L'année 2016 se clôture avec un résultat cumulé des deux sections de 60 956,49 € (20 641,24 € en fonctionnement et 40 315,25 € en investissement).

- **Budget affaires scolaires**

Section de fonctionnement :

Les produits des redevances périscolaires sont les principales recettes pour 716 359 €. On note également l'aide financière du Département pour 209 287 €. Les charges les plus importantes sont les charges à caractère général pour 1 528 432 € et les charges de personnel pour 3 076 626 €.

Section d'investissement :

Les dépenses sont essentiellement consacrées à la réalisation de travaux sur les écoles à hauteur de 880 600 €, ainsi qu'à l'achat d'équipements. Des subventions d'un montant de 454 869 € ont été perçues à cet effet.

L'année 2016 se clôture avec un résultat cumulé des deux sections de -18 764 € (-72 341,68 € en fonctionnement et 53 577,68 € en investissement).

Après le passage des affectations de résultat, ce budget est entièrement à zéro.

Monsieur le Président remercie Monsieur le trésorier pour cette présentation. Il rappelle le Débat d'Orientations Budgétaires 2016 où la CdC s'était engagée à faire un travail de fond sur la restauration scolaire et sur l'ensemble des charges. Tous budgets confondus, l'économie sur le dernier exercice s'élève à pratiquement 800 000 €. Monsieur le Président remercie tous ceux qui ont fait ce budget et souligne qu'il est toujours plus facile de le tenir quand la collectivité a des largesses, ce qui n'était pas le cas. Il a été malgré tout respecté, et même plus largement qu'espéré. Il faut absolument maintenir les efforts engagés. Monsieur le Président souhaite remercier les agents à tous les niveaux car c'est une gestion de tous les jours. Certains élus ont également apporté largement leur contribution, par exemple au niveau de la restauration où le budget a été diminué de près de 1 € par élève, sans changer la qualité des repas.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur DECELLE, doyen de l'assemblée et Maire de Val des Vignes, pour présenter le délibéré. Il quitte la salle.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président réintègre les lieux à l'issue du vote et remercie les conseillers pour l'approbation des comptes de gestion et comptes administratifs.
Il propose de poursuivre et de voter les taux sans modification par rapport à 2016.

Fixation du taux de Cotisation Foncière Economique 2017.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe d'Habitation 2017.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Bâti 2017.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Fixation du taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti 2017.

Monsieur le Président présente la délibération

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2017.

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur BOUTIN, adjoint au Maire de Condéon, regrette que l'ensemble des contribuables soit surtaxé à hauteur de 110 000 €. En effet, lorsque l'on regarde le budget prévisionnel de l'an dernier, les recettes dépassent de 110 000 € la facture de Calitom.

Monsieur le Président répond que le vote des taux à Calitom n'a pas encore eu lieu et que la CdC ne connaît pas encore son taux de participation. Il propose donc de voter le budget prévisionnel en l'état, dans l'attente des chiffres réels.

Monsieur BOUTIN insiste sur le fait qu'il y a un différentiel de 110 000 € lorsque l'on compare les recettes attendues et la contribution de Calitom,. Il considère donc que c'est une surtaxe et estime que c'est habituel de la part de la CdC.

Monsieur le Président prend acte de sa remarque.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Présentation du budget primitif 2017 et des budgets annexes.

Monsieur le Président donne la parole à Madame DUBUC, responsable du service financier de la CdC, en conseillant aux élus de poser leurs questions dès qu'ils en ressentiront le besoin.

Madame DUBUC explique que le budget prévisionnel 2017 est en hausse de 3,78 % par rapport à celui de 2016, mais en baisse de 2,19% par rapport à celui de 2014.

Sans les virements d'investissement et les dépenses imprévues, l'augmentation est ramenée à 0,71 % par rapport au budget 2016. Le BP 2017 est donc à peu près constant par rapport au BP 2016.

Monsieur le Président confirme que les services ont travaillé sur un budget de fonctionnement constant, mis à part les frais de personnel qui ont subi l'augmentation réglementaire d'indices et de points. La collectivité emploie également un certain nombre de CAE qui arrivent à terme et qui concernent certains agents qui apportent pleine satisfaction. Il est donc proposé de titulariser certaines personnes et de ne pas repartir à zéro pour le maintien d'un service de qualité. La différence d'un budget à l'autre réside principalement dans l'inscription d'une somme pour dépenses imprévues et dans l'inscription de la réalisation d'investissements, notamment grâce à la révision des attributions de compensation.

Madame SWISTEK, adjointe au Maire de Barbezieux, souligne qu'il faut quand même constater des baisses significatives dans les résultats du compte administratif et demande pourquoi une partie de ces efforts ne serait pas répercutée dans le budget 2017. Contrairement au discours tenu sur le budget constant, une prévision en l'état laisse penser que l'on ne va pas maintenir les économies et les faire perdurer. Elle conçoit qu'il n'est pas possible de fonctionner tout le temps sur un budget restreint mais demande pourquoi un pourcentage des économies ne serait pas affecté à 2017.

Monsieur le Président explique que les économies seront forcément retrouvées à la fin de l'exercice. Il y a effectivement certaines lignes qui sont restées identiques, tandis que d'autres ont dû être augmentées (par exemple les frais de fluides sur le château qui avaient été sous-estimés la première année), et que d'autres encore se sont calées sur le compte administratif 2016 puisque la collectivité avait la certitude que cela conviendrait.

Madame DUBUC complète les propos de Monsieur le Président en expliquant qu'un gros effort avait déjà été fait sur le budget 2016 par rapport au budget 2015 puisqu'il y avait déjà 772 000 € qui n'avaient pas été inscrits. Autant que possible les enveloppes du compte administratif ont été reprises ou, à défaut, celles du budget prévisionnel.

Madame DUBUC poursuit en présentant les grandes tendances de 2017.

En fonctionnement :

- la diminution des ressources globales et de la DGF,
- le FPIC dont le montant est encore inconnu,
- un excédent reporté de 1 203 000 €,
- l'augmentation des charges de personnel de 3% par rapport au BP 2016, suite à de nouvelles réglementations,
- la création de postes (DGS et chauffeur de bus),
- la fin des aides sur les contrats d'avenir (donc obligation de faire des CAE ou CDD),
- augmentations de certains fluides,
- la participation au SMAGVC,
- une forte augmentation de crédits à la section d'investissement.

En investissement :

- la fin des travaux à l'école de Barret,
- les travaux décidés suite aux révisions des attributions de compensation,
- les travaux décidés dans le cadre du contrat départemental et de l'Ad'AP,
- les aides au logement,
- le très haut débit.

Aucun emprunt nouveau n'a été inscrit.

Les budgets prévisionnels sont ainsi proposés :

- Budget général : 11 676 010 € en fonctionnement et 793 367 € en investissement.
Madame DUBUC s'arrête particulièrement sur le reversement des subventions d'équilibre du budget général vers les budgets annexes à hauteur de 5 872 544 € (4 205 055 € au budget affaires scolaires, 1 540 000 au budget culture sport loisirs, 96 168 € au budget économie, 21 400 € au budget voirie et 9 921 € au budget logements).

Monsieur le Président rappelle le montant du FPIC en 2016 qui était de 394 220 €. Pour mémoire, la collectivité avait le choix entre une répartition de droit commun, un vote aux 2/3 du conseil et l'unanimité des communes membres, ou un vote à la majorité qualifiée qui établissait un pourcentage à répartir. La CdC avait obtenu 66 000 € de plus que le droit commun. Dans le budget 2017, il a été choisi de maintenir une inscription à 327 474 €, exactement comme l'an dernier.

Lors d'une réunion à l'ADCF, Monsieur le Président indique qu'il a été annoncé la révision des enveloppes. Le FPIC peut évoluer d'une manière très importante dans un sens ou dans l'autre. La CdC pourrait même se retrouver contributrice. Le montant inscrit au budget est donc très incertain mais il pourra être modifié lors d'une décision modificative. Le budget évoluera donc en fonction.

- Budget culture sport et loisirs : 1 789 981 € en fonctionnement et 892 539 € en investissement.
 - Budget économie : 227 997 € en fonctionnement et 100 315 € en investissement.
 - Budget zone : 1 411 674 € en fonctionnement et 1 492 770 € en investissement.
- Monsieur le Président précise que les ventes prévues sont celles à la société LMP et à l'entreprise Chambon (en mai). Deux autres ventes sont prévues sur la zone de Jurignac.
- Budget logements : 50 994 € en fonctionnement et 36 185 € en investissement.
 - Budget voirie : 28 000 € en fonctionnement et 802 560 € en investissement.
 - Budget assainissement non collectif : 159 943 € en fonctionnement et 51 034 € en investissement.
 - Budget affaires scolaires : 5 529 519 € en fonctionnement et 1 465 551 € en investissement.

Monsieur DELATTE regrette que cette présentation ne soit pas plus explicite et estime qu'il est très difficile de comprendre le contenu des sommes qui ne sont pas assez détaillées.

Monsieur le Président explique que cette présentation est identique à celle de l'an dernier qui semblait satisfaire. Les conseillers ont eu le livret budgétaire et s'il convenait de faire une présentation différente, il aurait fallu en faire la demande avant la séance de ce soir.

Monsieur DELATTE, pense qu'il aurait été plus compréhensible et logique de comparer le compte administratif 2016 au budget 2017 ; cela aurait été plus parlant.

Il indique qu'il a été annoncé des économies sur l'exercice 2016 que l'on ne retrouve plus sur le budget 2017 qui est en augmentation de 3 %.

Madame DUBUC explique qu'il convient de comparer un budget prévisionnel à un budget prévisionnel et non à un compte administratif. Les 800 000 € d'économies se retrouvent dans les reports de 1 200 000 €.

Monsieur le trésorier indique que dans le budget figurent les reports (ici, 1 200 000 €) qui ne sont pas des écritures exécutées (ce ne sont ni des dépenses, ni des recettes). Dans le cas d'un budget réalisé à 100 %, il y aura donc forcément toujours un décalage entre la prévision budgétaire et le compte administratif puisque les reports ne sont pas comptabilisés.

Monsieur DELATTE indique que l'on voit très nettement que le budget de la CdC augmente de 1 500 000 € et que, si on travaillait à budget constant, on aurait 1 500 000 € de plus à investir. Un budget de 15 000 000 d'euros est présenté alors qu'il a été réalisé l'an dernier 13 500 000 €. Pourquoi un tel écart alors qu'il n'y a pas tant de différence dans les projets et dans le fonctionnement par rapport à l'an dernier ?

Madame DUBUC souligne qu'il y a déjà une augmentation de charges de personnel de 300 000 €, un virement à la section d'investissement de 466 000 € et 213 000 € de dépenses imprévues, ce qui fait déjà près d'un million d'euros.

Monsieur le Président confirme et précise que si l'on rajoute à ces chiffres des augmentations de charges tels que les fluides, on arrive facilement à la somme de 1 500 000 €. Il rappelle que l'an dernier le budget prévisionnel s'élevait à 14 471 000 € contre 15 000 000 €. Cela fait un écart de 230 000 € entre les deux budgets prévisionnels et on constatera le résultat lorsque le compte administratif sera établi. Mais il faut absolument comparer un budget à un budget et non à un compte administratif.

Monsieur MONTÉZIN, Directeur Général des Services de la CdC, explique que le résultat est déjà sur les dépenses imprévues qui sont en fait une réserve. L'année dernière il y a eu très peu investissements et la CdC a pu dégager 470 000 € sur le fonctionnement suite aux économies réalisées qui servent aujourd'hui à alimenter l'investissement. Il s'agit ensuite de définir leur

utilisation, travail réalisé par les commissions avant le vote du budget et de travailler à budget constant. En 2016, le budget prévisionnel s'élevait à 14 471 000 €. La différence est donc très faible et réside essentiellement dans les 140 000 € d'augmentation de charges de personnel qui sont dues à des obligations statutaires.

Monsieur le trésorier précise que le compte 023 (opération d'ordre) est en fait le résultat prévisionnel si le budget est parfaitement exécuté, à additionner aux dépenses imprévues. C'est le résultat de fonctionnement de l'année qui s'est soldé par un résultat positif d'environ 600 000 € et il est normal et conseillé d'avoir inscrit des dépenses imprévues. Le résultat devrait être encore meilleur l'année prochaine, ce qui permet de recouvrer petit à petit une capacité d'investissement.

Monsieur le Président rappelle que le débat sur la présentation du budget a déjà eu lieu. Au début, le diaporama se présentait sous forme de tableaux, budget par budget et presque ligne par ligne. Les conseillers communautaires avaient estimé que cette forme était trop lourde et qu'il fallait la modifier et la synthétiser, ce qui a donc été fait. S'il faut synthétiser différemment, il suffit d'en discuter et il sera tenu compte des remarques et demandes.

Monsieur le Président estime que le budget 2017 est un des budgets les plus intéressants à monter depuis longtemps. Il y a des travaux et des études inscrits (ex groupe scolaire de Brossac où il n'y aura pas de travaux d'ici la fin de l'année et où les investissements seront prévus au budget 2018). Ce budget permet également de ne pas faire d'emprunts, d'avoir quelques dépenses imprévues pour avoir des marges de manœuvre, etc.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Participation à la SEM Energie.

Monsieur le Président présente la délibération. Il rappelle qu'il s'agit de rentrer dans le capital de la SEM pour mettre en œuvre les politiques d'énergies nouvelles suite au vote des différents dispositifs (TEPCV, TEPOS, etc). La SEM servira à monter des dossiers de parc photovoltaïques au sol par exemple, ainsi que des études à l'ingénierie. Il n'y a pas de financements privés qui rentrent dans la SEM énergies. Aujourd'hui, les différents partenaires travaillent aux statuts de la SEM. Monsieur le Président a demandé que la part du capital de la CdC soit apportée progressivement.

La CdC a déjà une première liste de dossiers à traiter. La SEM territoire Charente a recensé des projets, pour la CdC et les communes, qui pourraient être développés sur le territoire. La CdC Haute Saintonge a des projets qui ont démarré sans la SEM énergies.

Monsieur MONTÉZIN explique qu'il y a aujourd'hui des opérateurs qui viennent sur le territoire et qui pourraient par exemple monter des fermes solaires. La CdC percevrait de l'IFER. Les quatre CdC deviendraient opératrices au sein de l'ensemble du territoire des quatre collectivités, et certains projets pourraient même être portés à l'extérieur du territoire. La SEM sera capitalisée et créera pour chaque opération (comme par exemple pour le projet de réseau de chaleur sur Barbezieux) une SAS projet dans laquelle seront tiers investisseurs éventuellement, la SEM, la commune de Barbezieux, et la communauté de communes. L'intérêt c'est, outre l'IFER, d'avoir un modèle économique qui permettrait de percevoir les dividendes. Tandis que si le projet partait seul, il n'y aurait peut-être qu'un retour sur investissement par l'IFER. Il y a un effet de levier global. Certaines collectivités, comme Jonzac, ont 70 % de leur énergie qui est d'origine renouvelable, ce qui va dans le bon sens.

Concernant les fermes solaires, la SEM a recensé le patrimoine « matériel » sur lequel pourraient s'implanter les projets, par exemple sur les toits ou sur les délaissés des carrières, etc. Cela s'inscrit dans le cadre des appels à projet de la Commission de Régulation des Energies (CRE) où selon s'il est produit plus ou moins 500 mégawatts, on pourrait avoir un retour sur le tarif de l'électricité qui est réglementé. Plus on va attendre (appels à projets tous les 3, 6, 9 ou 12 mois), plus les tarifs diminuent. Il faudra donc déposer rapidement les projets, et commencer à y travailler suffisamment tôt, notamment quand il y a des études d'impact à réaliser qui prennent 12 à 18 mois. Avec la SEM Energies, ce sont les élus qui prennent leur destin en mains et décident des opérateurs qui interviendront sur le territoire. Le premier résultat de l'étude de la SEM territoire a été présenté aux Vice-Présidents. Concernant le projet envisagé sur les carrières de Passirac, ce serait un retour d'IFER de l'ordre de 55 000 € par an ce qui n'est pas neutre à moyen-long terme. Il est aussi

intéressant de se servir de l'expérience des autres collectivités qui se sont déjà lancées dans de tels projets.

Monsieur FAURE, adjoint au Maire de Sainte-Souligne, fait remarquer que dans la délibération il est prévu de se prononcer sur les statuts mais que ceux-ci ne sont pas joints et apparemment pas encore finalisés.

Monsieur le Président explique qu'il y a eu effectivement plusieurs réunions de travail au sujet de leur rédaction et qu'ils ne pouvaient pas être présentés ce soir. On retire donc cette validation de la délibération et une autre sera présentée ultérieurement.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Approbation de l'extension de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes à la Région Nouvelle Aquitaine.

Monsieur le Président présente la délibération. Il précise que l'EPF travaille pour la CdC et pour la commune de Barbezieux et qu'il s'agit simplement d'étendre son périmètre à la nouvelle Région.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Désignation d'un représentant suppléant au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente suite à la démission de Monsieur Eric Vépierre.

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur Patrick JOLLY, Maire de Bors de Baignes, se porte candidat.

Les membres du conseil approuvent cette candidature et la délibération à l'unanimité.

Désignation d'un représentant au sein du Syndicat Mixte de la Fourrière, suite à la nouvelle composition de l'organe délibérant de la CdC4B.

Monsieur le Président présente la délibération. Il précise que les élus ne peuvent pas être représentants à double titre. Monsieur Joël DESMORTIER, Maire de Lagarde sur le Né, propose sa candidature.

Les membres du conseil approuvent cette candidature et la délibération à l'unanimité.

Désignation de nouveaux représentants au sein de l'Office de Tourisme de Pôle du Sud-Charente, suite à la nouvelle composition de l'organe délibérant.

Monsieur le Président présente la délibération.

Madame Claire AUTHIER-FORT conseillère municipale de Barbezieux, et Monsieur Didier MAUDET, Maire de Brossac, se présente comme représentants titulaires.

Madame Isabelle LAGARDE, adjointe au Maire d'Oriolles, se présente comme suppléante.

Les membres du conseil approuvent ces candidatures et la délibération à l'unanimité.

Modification statutaire du Syndicat Mixte Calitom suite à l'adhésion des communautés d'agglomération de Grand Angoulême et de Grand Cognac.

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et de l'assainissement présente la délibération. Il explique que la modification statutaire concerne l'extension du périmètre du syndicat avec l'adhésion des communautés d'agglomération du Grand Cognac et du Grand Angoulême uniquement pour la partie traitement pour l'instant : la collecte est assurée en régie par Angoulême tandis que Cognac est encore en réflexion pour cette compétence. Il est également indispensable de modifier les

statuts en raison d'un nouvel article établissant l'organisation d'au moins une réunion annuelle des Présidents des différentes collectivités avec le Bureau de Calitom afin de créer d'un pôle d'échanges sur les demandes des différents Présidents et afin que Calitom puisse rapporter les grandes lignes de ses projets à ses collectivités adhérentes.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Engagement de la Communauté de Communes des 4B dans la construction d'une stratégie territoriale de développement durable.

Monsieur le Président présente la délibération. Il indique qu'un projet de territoire tourné vers les énergies renouvelables est en cours d'écriture. Il faut, de plus, mettre des outils en œuvre pour rester maître de notre propre développement (PLUi, SCoT).

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Candidature à l'appel à projets « Stratégie territoriale de développement durable » de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Monsieur le Président présente la délibération. Il rappelle que la CdC se porte candidate sur beaucoup d'appels à projets actuellement, ce qui devient pratique courante des différents financeurs.

Monsieur MONTÉZIN indique que la CdC doit être la seule collectivité à se porter candidate en Charente, ce qui permet de positionner la collectivité en tête de file. Cela permettrait de valider le projet de territoire à moindre frais en faisant financer une partie de l'ingénierie par cet appel à projets.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs.

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Rémunération d'un stagiaire de l'enseignement.

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

Monsieur BAUDET, adjoint au Maire de Baignes, demande quelle sera la rémunération de ces stagiaires.

Madame la Vice-Présidente répond que ce sera selon son temps de travail effectif et la qualité de sa restitution. Sa rémunération devrait avoisiner les 400 €.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Plan de formation mutualisé entre le CNFPT et la CdC4B.

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération.

Monsieur le Président remercie Vincent DELAGE, responsable des ressources humaines à la CdC, pour le travail de qualité fourni. Il précise que l'idée c'est également d'étendre ces formations aux territoires voisins (comme la CdC Lavalette Tude Dronne) et de faire du château un centre de formation.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Vente de terrains sur le Parc d'Activités économiques Plaisance à Barbezieux.

Monsieur le Président présente la délibération. Il explique que la société LMP souhaitait acheter deux lots et a finalement fait une proposition pour quatre terrains (qui correspondent à l'îlot central situé sur la nouvelle zone). Après cette vente, il ne resterait plus que deux terrains sur la partie qui mène à la coopérative et deux autres du côté de LC Bois.

Monsieur le Président souligne que ce développement d'entreprises va faire du bien au territoire et en particulier à Barbezieux.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modalités de participation de la CdC4B à la convention ANAH valant OPAH dans le cadre de l'AMI revitalisation des centres-bourgs et signature de la convention.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Voirie communale : travaux complémentaires 2017.

Monsieur le Vice-Président en charge du service aux communes présente la délibération. Il s'arrête particulièrement sur les travaux à réaliser sur la voie verte suite aux désordres constatés et explique qu'une nouvelle méthode va être testée.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Aménagement numérique Très Haut Débit (T.H.D.).

Monsieur le Président présente deux options différentes : la couverture des seules zones blanches ou la couverture du territoire entier. Le projet initial THD, porté par le Département, a déjà été présenté deux fois aux conseillers. Il concernait la couverture de certaines communes uniquement et comportait plusieurs volets : un volet « fibre », un volet « montée en débit », un volet « réseau radio » et un volet « satellitaire » pour ceux qui n'ont pas d'amélioration en raison de l'absence de montée en débit et d'absence de radio.

Le Département a fait le tour des CdC et certaines collectivités ont demandé la possibilité d'aller plus loin que ce qui était prévu. Cela est effectivement possible jusqu'à un certain niveau puisqu'il y a certaines règles à respecter concernant les financements apportés par l'Europe, l'Etat, la Région, et le Département. Il y a environ trois mois, avant de se positionner définitivement, les collectivités rencontrées ont donc demandé des simulations financières complémentaires qui prendraient en compte l'équipement de l'ensemble de leur territoire. Le Grand Cognac a choisi de tout fibrer, ce qui correspond à un reste à charge de l'EPCI d'environ 10 millions d'euros. La CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord a déjà délibéré pour la même option et financera un reste à charge d'environ 4 millions d'euros. Le Rouillacais, qui a été le premier EPCI à souhaiter fibrer l'ensemble de ses communes, abondera à hauteur d'1 million 500 000 euros. La CdC Cœur de Charente s'interroge encore et la CdC Lavalette Tude Dronne choisit ce soir son option.

Il s'agit de dire ce soir si :

- La CdC reste sur le schéma départemental tel que présenté initialement, avec la couverture de certaines zones uniquement et une première phase 2016-2020 avec un mélange des technologies fibre/montée en débit/radio/satellite. Les autres communes seraient équipées à partir de 2021.
- La CdC décide d'équiper l'ensemble du territoire, comme l'on fait d'autres collectivités, parce que l'on estime que c'est une priorité de développement et qu'il ne faut pas créer une fracture supplémentaire. Les montants annoncés sont estimatifs puisque les marchés seront lancés

autour du 15 avril. Selon le nombre de prises à installer, la durée des travaux pourrait s'étendre jusqu'à 2022, plutôt que 2020, et l'ensemble de la CdC serait alors fibrée.

Le choix a été soumis aux membres du Bureau communautaire qui, à l'unanimité, se sont prononcés pour un fibrage intégral du territoire.

Une étude est menée avec la Caisse des Dépôts qui fait des prêts spécifiques, ainsi qu'avec la Caisse d'Épargne, le Crédit agricole, etc, pour avoir les meilleurs financements possibles. La CdC pourrait délibérer et changer d'avis sur l'option choisie avant le lancement des marchés, mais, dans le cas contraire, la collectivité aura conventionné définitivement avec Charente Numérique. Aujourd'hui, la part de financement des EPCI, dans le projet initial, est de l'ordre de 8%. Cette participation va peut-être monter jusqu'à 15% avec le fibrage intégral et ce sera 85 % de subventions des partenaires publics. Si par exemple l'EPCI participe à hauteur de 3 millions d'euros, ce sont environ 30 millions d'euros qui sont investis sur le territoire par des fonds nationaux, européens, etc. Il faut que la CdC prenne une position car le schéma sera validé dans les semaines qui viennent. Il faut se demander si notre choix aura une incidence sur notre développement

Monsieur GOHIN, Maire de Sainte-Souligne demande quelle inscription budgétaire a été prévue. Monsieur le Président répond que 200 000 € ont été inscrits au budget 2017, pour la seule couverture des zones blanches, tel que le prévoit le projet initial. Si les conseillers choisissent de fibrer l'ensemble du territoire, ce sera cette année une inscription budgétaire d'environ 670 000 €. Il y aura forcément un recours à l'emprunt car la collectivité ne peut assurer seule une dépense de 3 millions d'euros. Eventuellement, comme l'a fait le Département, on pourrait travailler à une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (APCP) qui permettrait de mener le programme à 3 millions d'euros et d'étaler les paiements selon la demande de Charente Numérique. Quelles que soient les options de financement retenues, c'est un très gros investissement pour la collectivité qui va s'endetter pour 20 ou 30 ans.

Monsieur le Président explique qu'il a assisté ce matin à la Commission Régionale d'Aménagement Numérique avec le Préfet de Région, la Région, les douze départements de Nouvelle Aquitaine, les principaux opérateurs, France Très haut Débit, etc. Ce qui est certain aujourd'hui c'est que la technologie, c'est la fibre, afin qu'à moyen et court terme, selon les capacités financières, le réseau cuivre existant soit remplacé. Avec la fibre, on voit souvent des abonnements à 100 mégas et on commence à voir apparaître des abonnements à 1 giga. L'ensemble des développeurs sont d'accord pour dire que la fibre est une technologie pérenne sur au moins 30 ou 40 ans. D'autres technologies arrivent mais elles ne pourront pas répondre à ce que peut faire la fibre. La bonne comparaison de la fibre, c'est peut-être le cuivre à son époque, quand le téléphone a été installé. C'était des financements exclusivement publics, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut quand même nuancer car, sur un projet comme celui-ci, même si les CdC financent de façon plus conséquente parce qu'elles souhaitent aller plus vite, il y aura des financements publics à hauteur de 85 %. On peut se demander si demain les financements publics pourraient être plus importants, mais cela paraît improbable. Par exemple, la participation de la Région Nouvelle Aquitaine est multipliée par quatre par rapport à ce que faisait la Région Poitou-Charentes. Cet aménagement est du développement dont le territoire a besoin, mais il s'agit de savoir si la CdC en a besoin d'ici 5-6 ans et si elle doit « profiter » des subventionnements à hauteur de plus de 80 %.

Monsieur le Président explique avoir forcément ses propres idées mais il ne souhaite pas orienter les élus par rapport à cette prise de décision au regard de sa fonction de Président de Charente Numérique. Simplement, il rappelle que la décision de tout fibrer n'est, ni neutre pour la capacité d'investissement de la collectivité, ni neutre pour le développement du territoire qui est rural et très peu dense.

Un conseiller demande si, quand on parle de tout fibrer, cela signifie qu'une prise sera amenée au pied de toutes les maisons.

Monsieur le Président confirme qu'il s'agit de toutes les maisons, toutes les entreprises, tous les commerces, etc. (FTTH = Fiber To The Home). La seule marge de manœuvre réside dans les habitations inhabitées ou isolées. Les investissements pourraient se faire que sur des demandes spécifiques. Pour les maisons isolées, la question sera posée aux habitants avant toute installation. D'un projet à l'autre, le coût à la prise passe de 130 à 400 € car il y a un arrêt des financements de l'Etat à partir d'un certain quota. De plus, la Région ne peut pas financer d'avantage que le

Département (26 millions d'euros). Sachant que l'aide du Département n'évoluera pas, celle de la Région non plus.

Monsieur BAUDET demande si la CdC pourra se raccrocher à l'opération si elle choisit aujourd'hui de n'équiper que les zones blanches.

Monsieur le Président explique que ça ne pourra être qu'après 2021, sans aucune garantie des conditions financières qui seront proposées à ce moment-là. Le temps de monter le projet et les dossiers, ce serait alors une mise en œuvre étalée jusqu'à 2030.

Les membres du conseil choisissent, à l'unanimité, d'opter pour le scénario de couverture intégrale de la CdC4B.

L'assistance applaudit cette décision.

Approbation de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en place de bornes numériques.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération.

Monsieur MAUDET, Maire de Brossac, demande quelle est la différence entre le pupitre et le totem. Madame la Vice-Présidente explique que le pupitre est plus pratique pour les personnes handicapées et plus esthétique. Il est également moins cher que le totem.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes pour la mise en place de bornes numériques.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Mise en place de bornes numériques en Sud-Charente : approbation du plan de financement prévisionnel.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Président demande aux conseillers l'autorisation de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour. L'assemblée accepte cette requête à l'unanimité.

Adhésion de la CdC Lavalette Tude Dronne au Syndicat Mixte du Pays Sud-Charente.

Monsieur le Président présente la délibération.

Il explique que le Pays s'agrandit avec la création de la nouvelle CdC Lavalette Tude Dronne, issue de la fusion des CdC Tude et Dronne (déjà adhérente au Pays) et la CdC Horte et Lavalette. Le Pays Sud-Charente s'est réuni et le nouveau bureau a été élu lundi soir. Il faut maintenant que la CdC4B approuve l'adhésion de la nouvelle collectivité au Pays. Monsieur le Président estime que la procédure aurait dû s'exercer dans l'autre sens mais si on n'apporte pas l'approbation ce soir, cela signifierait que la partie d'Horte et Lavalette ne pourrait pas adhérer alors que le reste de sa collectivité serait adhérente.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16) au titre de ses futures missions d'assistance numériques et informatiques et désignation d'un représentant suppléant.

Monsieur le Président présente la délibération.

Il précise que la même délibération est parvenue en commune. L'ATD a reçu une demande de la part du SDITEC d'intégrer l'Agence, après le départ à la retraite de son directeur. Cela agrandirait le panel du service aux communes proposé par l'ATD.

Les collectivités pourraient adhérer à l'ATD seulement pour la partie AMO ou exclusivement pour la partie numérique et informatique. Les adhésions ne sont donc pas modifiées à ce jour. C'est en fait un positionnement qui est demandé pour que l'Agence puisse se prononcer sur l'acceptation de la demande du SDITEC.

Monsieur le Président complète ses propos en indiquant qu'il convient également de nommer un représentant suppléant, Monsieur le Vice-Président en charge des travaux étant déjà titulaire.

Madame DUMONTET, adjointe au Maire de Touvérac, se propose en tant que représentante suppléante.

Les membres du conseil approuvent cette candidature et la délibération à l'unanimité.

Prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et du logement présente la délibération.

Il explique que cette délibération aurait dû être abordée après le 27 mars, date limite pour la prise de compétence PLUi. Cependant, le document est exigé dans le cadre de la réponse à un appel à projet dont les services de la CdC ont eu connaissance tardivement, et qui pourraient permettre d'obtenir des financements jusqu'à 50 000 €. En effet, la collectivité a eu l'information le 17 mars et une réponse doit être apportée pour le 15 avril. Pour y répondre, il faut avoir prescrit le PLUi.

Monsieur le Vice-Président s'étonne du fait que la date limite pour prendre la compétence soit le 27 mars et que la date limite pour répondre à l'appel à projets soit le 15 avril.

La délibération est très cadrée car il faut absolument indiquer dans quel sens la collectivité souhaite réaliser son PLUi. Le travail n'est pas terminé ; une charte de gouvernance sera mise en place pour que les élus définissent ensemble les modalités de construction d'un PLUi.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président présente l'agenda. Il sera envoyé par mail demain aux conseillers.

Questions diverses

Aucune question diverse n'étant abordée, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21h40.

Maryse BOUCHER-PILARD
Secrétaire de séance